

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**1ERE SESSION ORDINAIRE POUR 2015**

**REUNION DES 5 ET 6 FEVRIER 2015**

**N° 2015/O1/008**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MONSIEUR ETIENNE BASTELICA AU NOM  
DU GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE  
GAUCHE »**

**OBJET : Emprunt structuré EUR/CHF de 50 M€.**

Monsieur le Président,

Dans votre rapport relatif au projet de Budget Primitif 2015 (BP) soumis à l'Assemblée de Corse, vous rappeliez que « si la Corse a mieux surmonté le choc des premières années de crise que d'autres régions, elle connaît aujourd'hui une détérioration préoccupante de sa situation économique et sociale due notamment à une baisse d'activités de ses entreprises ».

La dernière note de conjoncture de l'INSEE souligne la situation toujours défavorable sur le front de la demande d'emploi, les indicateurs du 3e trimestre 2014 confirmant la progression du taux de chômage qui est de 0,4 point supérieur à la moyenne nationale.

Face à une telle situation, il convenait en effet, comme vous nous l'avez proposé, de privilégier une stratégie d'intervention de la CTC reposant sur plusieurs actions complémentaires : répondre à l'urgence sociale, participer activement au soutien de l'activité par l'investissement public, ...

Nous avons donc été attentifs à l'équilibre budgétaire proposé avec une épargne nette de 114.925 M€, en augmentation de +10.41 % par rapport à 2014.

Prévision qui suppose une bonne maîtrise de notre endettement car si la structure de notre dette est globalement saine, nous ne devons pas sous-estimer le risque que fait peser sur le budget régional l'emprunt structuré EUR/CHF de 50 M€ - contracté en 2007 - qui pèse pour plus du tiers dans le remboursement annuel des intérêts.

Or, depuis le 15 janvier dernier, le mini-krack financier provoqué par la Suisse qui a décidé de ne plus soutenir l'euro a des conséquences directes sur les collectivités qui ont contracté des emprunts indexés sur le franc suisse,

principalement avant 2008 : on assiste à une véritable flambée des taux d'intérêts qui atteignent désormais 30% !

Vous aviez évoqué lors de la présentation du BP, pour réduire les charges d'intérêts de notre dette, la possibilité de candidater au fonds instauré par la loi de finances 2014 afin d'aider les collectivités ayant contracté des emprunts structurés à risque.

Nous avons noté toutefois que, pour bénéficier de ce fonds, la Collectivité se devait d'arrêter toute action en justice en signant un protocole transactionnel avec la SFIL, banque publique qui a repris les actifs de DEXIA.

Ainsi, Monsieur le Président, pouvez-vous nous rassurer sur les conséquences de la décision de la Banque Nationale Suisse sur les finances de notre Collectivité et nous apporter des éléments de réponse, notamment sur :

- Le taux qui s'appliquerait aujourd'hui à l'emprunt structuré et le niveau d'augmentation de la charge d'intérêt ?
- Le dispositif que vous privilégiez en réponse à cette situation : mobilisation du fonds d'aide spécifique aux collectivités ce qui suppose de renoncer, au préalable, à toute action en justice ou engagement d'une procédure contentieuse ? ...

Je vous remercie.